vinetur

Au Brésil, la réduction du temps de travail oblige bars et restaurants à s’adapter sans règles sociales spécifiques

Selon Abrasel, les coûts salariaux pourraient augmenter d’au moins 20 % dès le 16 décembre, faisant grimper les prix affichés de plus de 10 %

vendredi 20 novembre 2026



Les nouvelles règles brésiliennes sur la réduction du temps de travail ne prévoient pas de régime spécifique pour les bars et les restaurants. Selon Abrasel, l'association des bars et restaurants, ce changement contraindra les établissements à revoir leurs effectifs et pourrait faire augmenter les prix affichés.

Abrasel a indiqué que le décret 13.173, signé jeudi 19 novembre par le président Luiz Inácio Lula da Silva, réglemente l'amendement constitutionnel 141/2026, mais ne prévoit aucune disposition particulière pour les entreprises de restauration. Selon l'association, les bars et les restaurants devront s'adapter à une semaine de travail de 42 heures à partir du 16 décembre, alors que le secteur dépend souvent d'une couverture étendue aux heures de pointe des repas et en soirée.

Le décret fixe la nouvelle base de calcul de la rémunération horaire et établit également des règles pour les horaires de 12 heures de travail suivies de 36 heures de repos, connus au Brésil sous le nom de régime 12x36. Abrasel a précisé qu'aucun article du texte ne porte spécifiquement sur le fonctionnement des bars et des restaurants, où les besoins en personnel peuvent fortement varier selon les jours et les horaires.

Paulo Solmucci, président exécutif d'Abrasel, a déclaré que le décret n'atténuait pas les conséquences de la fin du rythme 6x1, un système dans lequel les salariés travaillent six jours et bénéficient d'un jour de repos. Selon lui, le groupe s'attend à une forte hausse des coûts de main-d'œuvre, les établissements cherchant à maintenir leur niveau de service avec moins d'heures de travail hebdomadaires par salarié.

Abrasel estime que les seuls coûts salariaux augmenteront d'au moins 20 % si les établissements veulent maintenir le même niveau de couverture après le 16 décembre. Solmucci a indiqué que cette hausse s'explique par la nécessité de couvrir un jour de travail en moins et qu'elle pourrait être encore plus difficile à gérer si les employeurs peinent à recruter du personnel supplémentaire.

Sur la base de ces hypothèses, Abrasel estime que les prix affichés pourraient augmenter de plus de 10 %. L'association a indiqué que 7 à 8 points de cette hausse découleraient directement de l'augmentation des coûts salariaux. Le reste viendrait des services externalisés et de la hausse des prix pratiqués par les fournisseurs de

biens et de services, eux aussi confrontés à des coûts de main-d'œuvre plus élevés. Abrasel a présenté ces chiffres comme des projections, et non comme des coûts déjà constatés dans l'ensemble du secteur.

Le groupe a déclaré que ce changement touchait les entreprises à un moment difficile. S'appuyant sur son enquête nationale d'octobre, Abrasel a indiqué que 37 % des entreprises n'étaient pas parvenues à relever leurs prix au cours des 12 mois précédents, que 26 % fonctionnaient à perte et que 37 % avaient des retards de paiement. L'association s'est appuyée sur ces chiffres pour faire valoir que de nombreux exploitants ont peu de marge pour absorber une hausse des coûts de main-d'œuvre sans augmenter leurs prix, réduire leurs marges ou modifier leurs horaires d'ouverture.

Abrasel a également indiqué que certaines entreprises réagissaient déjà de différentes manières, sans toutefois fournir de décompte plus général à l'échelle du marché. Solmucci a déclaré que certains établissements avaient commencé à augmenter leurs prix, tandis que d'autres avaient décidé de fermer un jour par semaine. Il a aussi indiqué que de nombreux chefs d'entreprise ne savaient toujours pas comment réorganiser les horaires dans le cadre de la nouvelle limite.

Ce différend s'inscrit dans un débat plus large au Brésil sur la mise en œuvre de la réduction du temps de travail dans les secteurs qui reposent sur de longues amplitudes d'ouverture et des équipes en rotation. Pour les entreprises de l'hôtellerie-restauration, la principale difficulté ne tient pas seulement à la réduction légale de la durée hebdomadaire du travail, mais aussi à la manière d'assurer une présence suffisante à l'heure du déjeuner, du dîner et tard le soir, sans recruter trop de salariés ni dégrader la qualité du service.

Selon Abrasel, Solmucci a également critiqué des propos qu'il attribue à Lula, selon lesquels le décret susciterait la polémique et certains chefs d'entreprise pourraient ne pas respecter la loi. Solmucci a déclaré que le gouvernement avait avancé sans suffisamment dialoguer avec les employeurs et sans prendre pleinement en compte les effets économiques pour les entreprises de services à forte intensité de main-d'œuvre. Abrasel a indiqué qu'elle s'attendait à ce que le décret prévoie un mécanisme pour faciliter la transition des bars et des restaurants, mais qu'aucune mesure de ce type ne

figurait dans le texte final.